

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 1^{er} Avril 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 11 Avril 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – Brigitte GRANDCHAM	15 – GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 – PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 – TEIXEIRA Lucie
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

Excusé : Yannick MARANDET (pouvoir à thierry CORTADE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexia CEFALU

N° 11-04-2022/25

PISTE CYCLABLE AVENUE DE LA GARE : ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN SUR LA PARCELLE AA173

Rapporteur : Béatrice SANTAIS :

La Ville de Montmélian a reçu en mairie une déclaration d'intention d'aliéner pour une maison située au 1 avenue de la gare, sur la parcelle AA173.

La Ville n'a pas utilisé son droit de préemption compte tenu du prix de vente élevé de cette propriété mais a saisi le futur acquéreur pour acquérir une bande de terrain qui permettra le recul nécessaire à la réalisation du projet de requalification de l'avenue de la gare avec création d'une piste cyclable et de cheminements piétons sécurisés (cf plan joint en annexe).

La surface à céder est d'environ 60 m² (largeur de la parcelle x2 m)

Après négociation, le prix envisagé est de 30 euros le m²

La Ville prendra à sa charge les frais de division, de notaire ainsi que les travaux de démolition et reconstruction du muret de clôture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ACQUERIR** cette bande de terrain dans les conditions détaillées ci-dessus et d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette acquisition et à signer l'acte d'acquisition.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

TRONCON GARE - RUE MARIUS BABOULAZ COUPE A-A



